

loi qui sont réapparues dans le bill C-13. Même les députés de l'arrière-ban s'excusaient de ce projet de loi, mais le député d'Algoma (M. Foster) en a vanté les vertus et a déclaré que la Chambre devrait l'adopter dans l'intérêt des Canadiens. Monsieur l'Orateur, si le député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Bécharde) et ceux qui font du chahut en ce moment avaient participé au débat sur ce bill, ils trouveraient également étrange que le gouvernement ait osé le présenter. Bien entendu, de notre côté, nous avons l'habitude de ce genre de bêtises.

L'opposition a épargné aux Canadiens un sort pire que la mort lors de la dernière session en faisant obstruction à l'adoption des bills C-16 et C-42. Le gouvernement a tort de prétendre que d'excellentes mesures attendent d'être adoptées. Mettant à profit notre expérience, nous devons examiner plus attentivement toutes les mesures présentées. Je trouve étrange que le ministre des Finances, ayant présenté un projet de loi de deux cent seize pages que la grande majorité des députés libéraux de l'arrière-ban, j'en suis certain,—

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'informer le député que son temps est écoulé.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, à l'instar du député qui vient de s'asseoir, j'ai noté les commentaires excessifs du député d'Algoma (M. Foster). A l'entendre, et à entendre certains autres libéraux parler du bill C-11, on croirait qu'il s'agit d'un billet pour un pays de cocagne et que tout ce que nous avons à faire, c'est de l'adopter pour jouir de la justice et de la paix à jamais.

M. Stanfield: Nous aurions toujours le même ministre de l'Agriculture (M. Whelan).

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une mesure fiscale est censée avoir un but au moins triple. D'une part, c'est évidemment un moyen de recueillir de l'argent. D'autre part, ce devrait également être un moyen de créer des emplois. L'objectif premier d'une mesure fiscale devrait être de réparer les injustices et les iniquités qui existent dans notre société.

A mon avis, le bill C-11 remplit uniquement la première de ces conditions: il fera recette. Quant à créer des emplois, nenni. Et quant à réparer des injustices, nous avons signalé à maintes reprises que ce projet de loi empire les choses car il accorde des allègements fiscaux de l'ordre de 1.2 milliard de dollars par an aux riches et aux grandes entreprises.

Lorsque nous réclamons une augmentation de pension pour les vieux ou les anciens combattants ou des mesures législatives pour soulager les handicapés, les aveugles et autres, on nous demande où nous prendrons l'argent nécessaire. Et pourtant, lorsque le gouvernement désire accorder des faveurs aux grandes entreprises, il présente un projet de loi et nous demande de l'adopter par la force de la clôture. Il n'y a rien dans ce bill qui contribuera à réparer l'injustice dans notre société.

Attribution de temps

Dans le système actuel, certaines personnes entre 60 et 65 ans reçoivent une allocation de conjoint, mais les célibataires, les veufs et les veuves ne reçoivent rien et sont laissés pour compte dans ce projet de loi. Le bill ne prévoit rien non plus pour assainir les finances gouvernementales afin de tenir la promesse qu'on a faite aux vétérans d'augmenter leur pension de base. Le projet de loi ne souffle mot non plus des petits salariés, ceux-là même pour qui on est censé élaborer à l'heure actuelle un régime de revenu annuel garanti.

Pourquoi cette hâte, monsieur l'Orateur. Ce n'est pas un billet pour un pays de cocagne. C'est une mesure qui nous prendra à revers. C'est pourquoi je m'associe aux autres pour dire que la Chambre, qui est censée faire partie d'un Parlement démocratique, ne devrait pas appuyer cette motion de clôture.

Il y a une autre raison pour laquelle je m'oppose à cette motion et à toutes les motions de clôture. Elles ne vont jamais au cœur du problème. La seule façon dont le gouvernement réussi à venir à bout d'un débat à la Chambre des communes, c'est d'y couper court—de l'interdire. Il serait temps de trouver un meilleur moyen d'organiser les débats à la Chambre de manière à ce que nous puissions étudier les mesures comme il faut. Le gouvernement se contente d'interrompre le débat. Autrement dit, il ne veut même pas se donner la peine de chercher des moyens d'améliorer la procédure de la Chambre.

[Français]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! Comme il est 8 h 49, les deux heures prévues pour l'étude de la motion dont la Chambre est maintenant saisie en conformité des dispositions de l'article 75C du Règlement sont écoulées.

[Traduction]

Le vote porte sur la motion du ministre d'État (multiculturalisme) (M. Cafik).

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Qu'on appelle les députés.
(La motion de M. Cafik, mise aux voix, est adoptée.)